

Plan de conservation  
des milieux naturels  
**2025-2030**

# Table des matières

<b>3</b>	Mot de la mairesse
<b>4</b>	Mot de la conseillère responsable
<b>5</b>	Mot du conseiller responsable
<b>6</b>	Mise en contexte
<b>7</b>	Objectif 2025-2030
<b>9</b>	Participation citoyenne
<b>11</b>	Portrait global des milieux naturels
<b>17</b>	Enjeux sur la biodiversité
<b>19</b>	Milieux naturels d'intérêt
<b>22</b>	Stratégie de conservation
<b>25</b>	Mise en œuvre de la stratégie de conservation
<b>29</b>	Lexique

## Mot de la mairesse

Chères citoyennes,

Chers citoyens,

C'est avec fierté que je vous invite à découvrir le Plan de conservation des milieux naturels de la Ville de Granby. Nous avons la chance de vivre sur un territoire vert et riche en milieux naturels. Ces derniers abritent des écosystèmes diversifiés et apportent à la population de nombreux bienfaits. C'est pourquoi nous avons élaboré un plan de conservation rigoureux basé sur la réalité de notre ville afin de préserver ces milieux exceptionnels.

Le Plan de conservation des milieux naturels positionne également Granby comme un modèle de transition écologique municipale. Notre engagement à agir en tant que leader régional se traduit dans les mesures que nous prévoyons mettre en œuvre dans le cadre de ce plan.

Cet outil structurant et mobilisateur dépasse la seule conservation écologique : il constitue une réponse aux enjeux d'aménagement, de résilience climatique, de santé publique et de gouvernance environnementale. Il appelle à la mobilisation de toutes et de tous, qu'ils s'agissent des acteurs du milieu ou des citoyennes et des citoyens. Je tiens donc à remercier nos partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan de conservation.

Je convie les Granbyennes et Granbyens à prendre connaissance de ce plan et à se joindre à nous pour assurer la protection de nos richesses naturelles et de notre milieu de vie.



Julie Bourdon  
Mairesse de Granby



## Mot de la conseillère responsable, M<sup>me</sup> Catherine Baudin

Chères Granbyennes,

Chers Granbyens,

Le Plan de conservation des milieux naturels vise à cibler les milieux prioritaires à protéger ainsi qu'à définir les mesures de protection qui seront déployées à cet effet. Ce plan ambitieux permettra d'atteindre les objectifs qui nous aideront, entre autres, à renforcer notre résilience face aux changements climatiques et à améliorer la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens. Protéger les milieux naturels revient à maintenir des services écosystémiques rendus gratuitement par la nature, notamment comme la régulation des températures, la filtration de l'eau et de l'air, de même que la séquestration du carbone, qui sont essentiels au fonctionnement de la société humaine.

L'objectif de conservation des milieux naturels sur 30 % du territoire que nous visons guidera la Ville dans l'atteinte du seuil recommandé pour ralentir la perte de biodiversité, facteur d'équilibre indispensable à la vie, et orientera nos actions pour soutenir les espèces qui y sont en situation précaire.

Ces efforts de conservation sont l'affaire de toutes et de tous. Les citoyennes et citoyens peuvent poser des gestes concrets à échelle humaine qui contribueront à la préservation de l'environnement, comme de conserver les milieux naturels sur les terrains privés.

Dans cette optique, je convie la population à se mobiliser et à demeurer informée des actions environnementales mises en place à Granby. Le Plan de conservation des milieux naturels est un magnifique projet de société auquel nous pouvons toutes et tous prendre part.



Catherine Baudin  
Conseillère municipale, district 10  
Responsable du développement durable  
et de l'adaptation aux changements climatiques



## Mot du conseiller responsable, M. Paul Goulet

Madame,  
Monsieur,

La conservation des milieux naturels est un travail essentiel qui doit être intégré dans notre vision globale de développement de la ville. Il faudra ainsi en tenir compte dans la planification de projets immobiliers. Un développement responsable et sensé de notre territoire donnera aux citoyennes et citoyens à la fois de nouveaux logements, mais également des milieux de vie de qualité où il est possible de profiter de nos espaces naturels.

En alliant conservation de l'environnement et aménagement du territoire, nous pourrons mettre en place des mesures réfléchies qui contribueront au succès des ambitions de développement immobilier et de conservation des milieux naturels de la Ville. Il est important de trouver un équilibre entre développement et conservation afin de réaliser la vision de développement durable de Granby. Nous sommes dans un contexte où la crise du logement côtoie les changements climatiques. Il est important d'agir sur ces deux fronts prioritaires de façon concertée.

Le Plan de conservation des milieux naturels tient compte des besoins en logement sur le territoire et propose des solutions raisonnables qui tiennent compte des milieux naturels riches de la ville.

Je vous invite à prendre connaissance de ce plan qui s'avère être un guide essentiel pour l'avenir de Granby.



M. Paul Goulet  
Conseiller municipal, district 2  
Responsable de l'aménagement et de la protection du territoire et de l'habitation





# Mise en contexte

---

La **conservation** englobe un ensemble intégré d'actions visant la **protection**, la **restauration** et **l'utilisation durable** des écosystèmes (Limoges et coll., 2013). La protection implique la sauvegarde active des habitats naturels, la restauration s'attache à rétablir les écosystèmes dégradés pour favoriser leur fonctionnement optimal, tandis que l'utilisation durable se concentre sur la mise en valeur et l'aménagement respectueux de ces milieux. Cette approche holistique vise à maintenir l'équilibre écologique, à préserver la biodiversité et à assurer que les ressources naturelles soient exploitées de manière à répondre aux besoins actuels tout en préservant leur disponibilité pour les générations futures.

## OBJECTIF 2025-2030

D'ici **2030, 30 %** du territoire de la **ville de Granby seront conservés en milieux naturels** et connectés entre eux de manière à maintenir la biodiversité faunique et floristique tout en permettant le déplacement des espèces à l'aide des corridors écologiques.

Sur l'objectif global que **30 % du territoire de la ville de Granby soit constitué de milieux naturels conservés, 5 % se retrouvent dans le périmètre urbain et 25 % se retrouvent en milieu agricole**. Ces milieux naturels sont protégés des formes d'urbanisation et des pressions excessives qui s'exercent sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, tout en permettant des formes de développement compatibles avec la conservation, telles que l'aménagement durable ou les usages respectueux des écosystèmes. Certains d'entre eux constitueront des endroits où les citoyennes et citoyens pourront se ressourcer et se reconnecter avec la nature.

Ces milieux représentent une valeur écologique et sociale inestimable pour la ville de Granby et l'ensemble de la Haute-Yamaska. Certains de ces espaces, en plus de leur rôle dans la préservation de la biodiversité et de leurs fonctions écosystémiques essentielles estimées à 225 M\$/année (Fondation SÉTHY, 2023), offrent un fort potentiel d'accessibilité pour la population en tant que lieux de ressourcement. Par exemple, une étude réalisée en 2023 par le MELCCFP en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal, a estimé que la tourbière Saint-Charles a à elle seule stocké 23237 tonnes de carbone, soit l'équivalent de l'émission annuelle de 26103 véhicules de promenade (MELCCFP, 2023).

En favorisant un accès respectueux et encadré à ces milieux, la Ville souhaite renforcer le lien entre le bien-être humain et la santé des écosystèmes, tout en cultivant un sentiment d'appartenance et de coresponsabilité citoyenne à l'égard du patrimoine naturel de Granby.

## PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENNES ET CITOYENS

Les milieux naturels constituent un patrimoine collectif inestimable, à la fois écologique, paysager et culturel, que la Ville de Granby s'engage à préserver et à mettre en valeur de façon durable. Répartis sur l'ensemble du territoire, ces milieux, qu'il s'agisse de la rivière Yamaska, des Boisés-Miner, du centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB), ou encore des parcs et espaces verts urbains, sont des lieux prisés par la population pour leurs bienfaits quotidiens. Les recherches confirment que la présence d'espaces boisés en milieu urbain favorise l'activité physique, réduit le stress et améliore le bien-être général (Lafontaine-Messier et coll., 2010).

Dans cette perspective, la Ville fait de l'augmentation et de la sécurisation des lieux de contact avec la nature une priorité d'aménagement. L'accessibilité universelle à des milieux naturels de qualité, encadrée par des principes de gestion durable, constitue un levier essentiel pour assurer un environnement sain et résilient. Par cet engagement, la Ville de Granby entend améliorer la qualité de vie de ses résidentes et résidents, tout en consolidant leur lien d'appartenance à un territoire riche en biodiversité et porteur de sens.





# Participation citoyenne

---

La réussite du Plan de conservation des milieux naturels (PCMN) repose non seulement sur des données scientifiques rigoureuses et des outils réglementaires efficaces, mais également sur l'adhésion et la mobilisation de la communauté.

La participation citoyenne constitue à ce titre un pilier de l'élaboration du PCMN. En intégrant les connaissances locales, les préoccupations concrètes et les aspirations des citoyennes et citoyens, la Ville de Granby s'assure que le PCMN reflète fidèlement les valeurs du milieu et bénéficie d'une base sociale solide pour son implantation.

## PARTICIPATION CITOYENNE

Deux volets complémentaires ont permis de recueillir une participation significative :

- Un sondage en ligne, diffusé à l'échelle municipale, a permis à 491 personnes d'exprimer leurs perceptions, leurs priorités et leurs idées en matière de protection des milieux naturels ;
- Une consultation publique tenue à l'hôtel de ville a réuni environ 40 participantes et participants représentant divers secteurs de la communauté locale : propriétaires de terrains boisés ou agricoles, groupes environnementaux, jeunes familles, personnes âgées et autres parties prenantes.

Au-delà des chiffres et des statistiques, c'est la richesse des échanges, la diversité des points de vue exprimés et la qualité des recommandations formulées qui ont façonné la réflexion municipale. Des préoccupations telles que l'accès équitable aux espaces naturels, l'équilibre harmonieux entre conservation et développement, la transmission du patrimoine écologique aux générations futures, ou encore, la protection accrue des zones sensibles, ont émergé comme thèmes centraux du dialogue citoyen.

La mobilisation citoyenne, en favorisant la compréhension, la coresponsabilité et le sentiment d'appartenance, constitue une condition de succès essentielle de la mise en œuvre du PCMN.

En intégrant la voix de sa population en amont du processus, la Ville de Granby reconnaît que la protection des milieux naturels est un projet de société fondé sur la concertation, la transparence et l'intelligence collective.





# Portrait global des milieux naturels

---

Avec une population de 71 572 habitantes et habitants, Granby se situe à la frontière entre la province naturelle des basses terres du Saint-Laurent, majoritairement composées de terres agricoles, et celle des Appalaches, dominées par des milieux boisés.

Actuellement, les milieux naturels occupent **34,6 %** du territoire.

Ce pourcentage diminue à **32,4 %** lorsqu'on tient compte des pertes prévues pour les projets de développement déjà autorisés.

## Milieux boisés

Les milieux boisés représentent les étendues composées d'un ou de plusieurs peuplements constitués d'arbres, d'arbustes et d'herbacés indigènes.

Les milieux boisés rendent de précieux **services écosystémiques** essentiels au bien-être des collectivités :

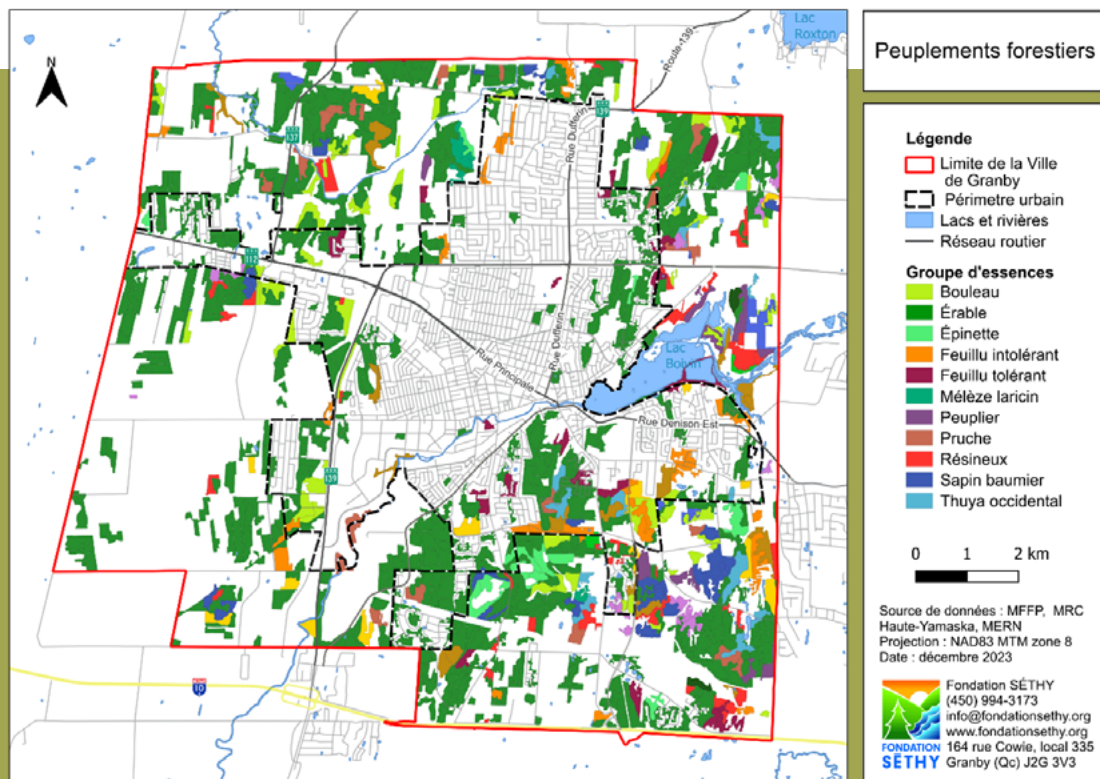
- Contribution à la régulation du climat en captant le carbone;
- Amélioration de la qualité de l'air;
- Filtration de l'eau;
- Limitation de l'érosion des sols;
- Création d'îlots de fraîcheur;
- Offre d'habitats à une grande diversité d'espèces;
- Présence d'espaces de loisirs et de contact avec la nature, bénéfiques à la santé physique et mentale des Granbyennes et Granbyens.

Toutefois, ces milieux sont soumis à d'importantes pressions, notamment l'**expansion urbaine**, l'**artificialisation du sol** et la **fragmentation des habitats**. Ces perturbations compromettent leur intégrité écologique et leur capacité à fournir durablement ces services.

Les milieux boisés :

- occupent **3794 ha**, soit **24,7 %** du territoire granbyen;
- sont constitués de **918 ha** de milieux boisés dans le **périmètre urbain**;
- représentent **2876 ha** en zone **agricole**.

Les peuplements d'**érablières** dominent le paysage forestier de Granby, couvrant **2600 ha**, soit **68,5 % des peuplements forestiers**.



Peuplements forestiers de la ville de Granby (PCMN-FSÉTHY)

## Milieux humides

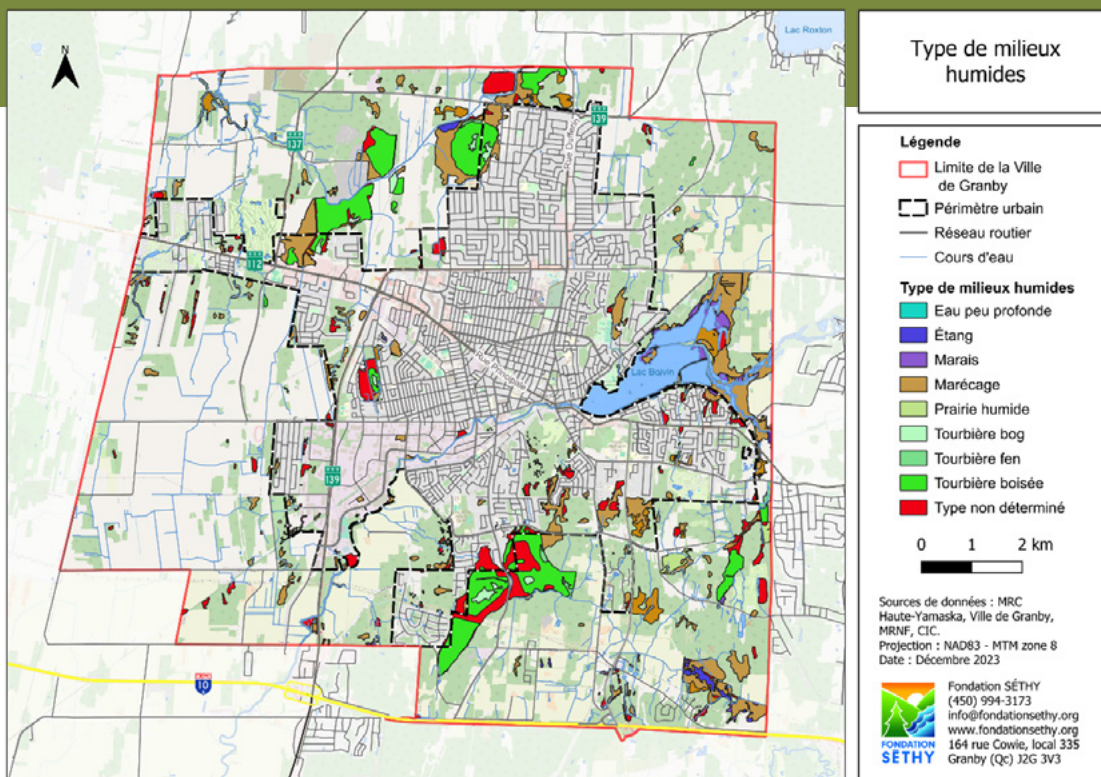
Les milieux humides sont des étendues de terres saturées d'eau ou inondées durant une période prolongée, influençant ainsi la nature du sol et la végétation. Ils comprennent notamment les marécages, les marais, les tourbières, les prairies humides et les eaux peu profondes.

Les milieux humides fournissent des **services écosystémiques** cruciaux :

- Recharge des nappes phréatiques;
- Filtration de l'eau;
- Séquestration du carbone;
- Contrôle des inondations;
- Offre d'habitats indispensables à de nombreuses espèces.

La préservation des milieux humides présents sur le territoire de Granby constitue un enjeu important, tant pour la protection de la biodiversité que pour le maintien des services écologiques essentiels qu'ils rendent à la collectivité. Leur conservation contribue à soutenir l'équilibre environnemental local, tout en favorisant une cohabitation harmonieuse entre les dynamiques naturelles et les activités humaines.

Les milieux humides couvrent **1454 ha**, soit **9,5 %** de la superficie de la ville de Granby. Parmi ceux-ci, les marécages et les tourbières boisées sont les plus répandus. Il existe également deux grandes tourbières, Saint-Charles et Mawcook, qui couvrent à elles seules **479 ha**. Ces deux tourbières sont principalement de type ombrotrophe (bog), caractérisées par une faible minéralisation et une végétation adaptée à des conditions acides. On y retrouve également des tourbières minérotrophes (fen), alimentées par les eaux de ruissellement et les eaux souterraines, présentant une végétation plus diversifiée.



Portrait des milieux humides sur le territoire de la ville de Granby (PCMNF-FSÉTHY)

## Milieus hydriques et riverains

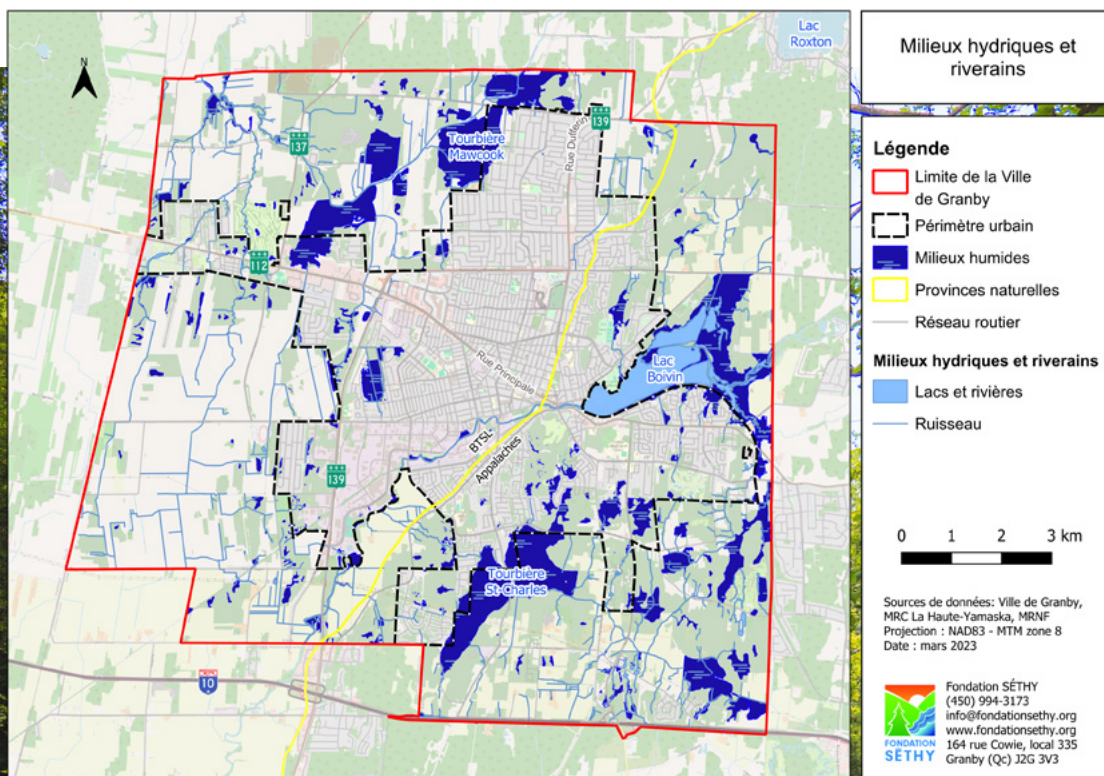
Les milieux hydriques et riverains englobent l'ensemble des cours d'eau (rivières, ruisseaux permanents et intermittents) et les lacs, ainsi que leurs bandes riveraines.

Ils sont essentiels pour de nombreux **services écologiques** :

- Approvisionnement en eau et en nourriture;
- Pratique des loisirs.

Ainsi, la protection et la restauration de ces milieux, y compris les habitats riverains qui jouent un rôle direct sur la qualité des habitats aquatiques, représentent des interventions clés pour soutenir la santé globale des écosystèmes aquatiques et favoriser une gestion durable du territoire.

Sur le territoire, ils représentent **282 km de cours d'eau**, dont les **rivières Yamaska Nord** et **Mawcook**, ainsi que le **lac Boivin**. La portion terrestre de ces milieux hydriques, c'est-à-dire les rives, totalise **43 ha**.

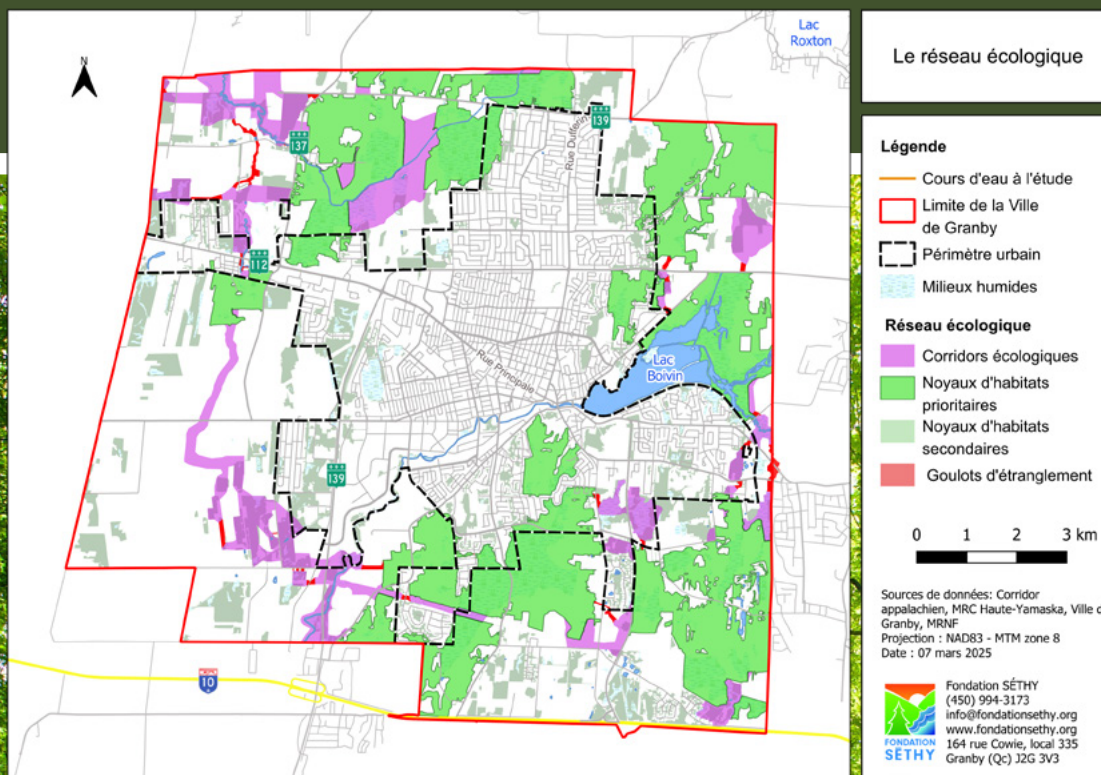


Portrait des milieux hydriques et riverains sur le territoire de la ville de Granby (PCMN-FSETHY)

## Corridors écologiques

Les corridors écologiques visent à assurer la connectivité faunique et végétale entre les îlots principaux de milieux naturels, en minimisant leur isolement et en facilitant le déplacement de la faune et de la flore. Cette approche contribue à maintenir l'intégrité des écosystèmes et à renforcer leur résilience face aux pressions environnementales et de développement.

Les corridors écologiques totalisent en superficie **1282 ha**, soit **8 %** du territoire.



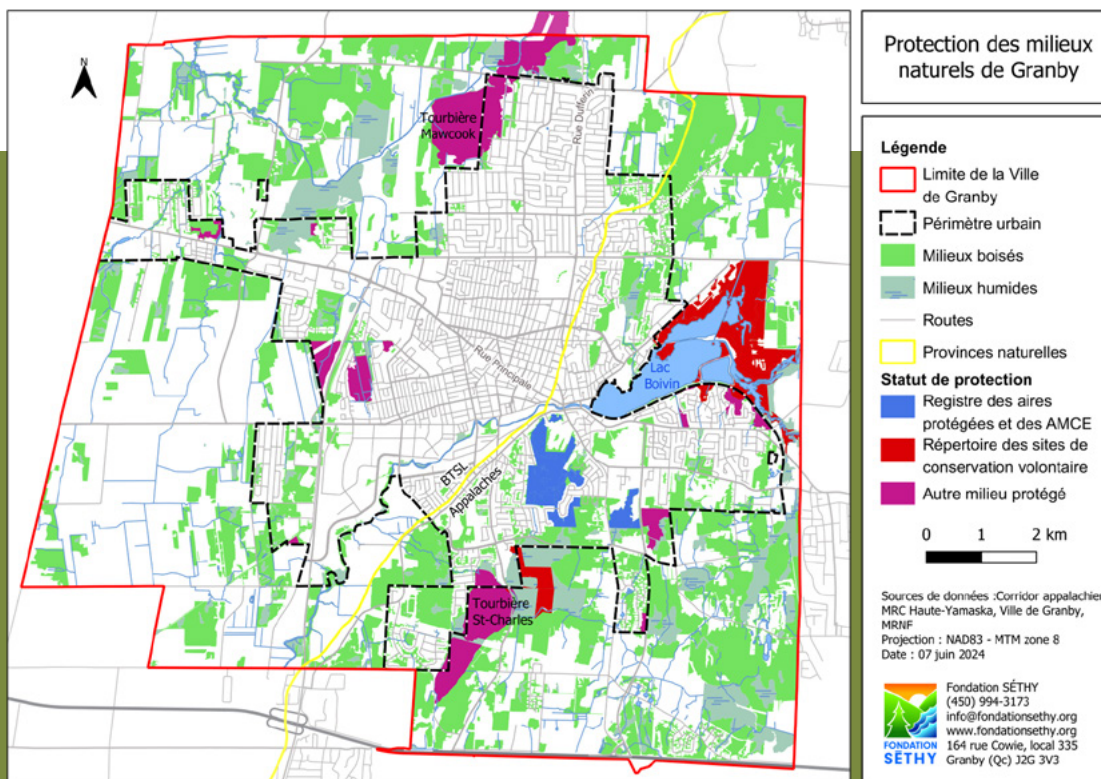
Portrait des corridors écologiques sur le territoire de la ville de Granby (PCMNF-SETHY)

## SECTEURS ACTUELLEMENT EN CONSERVATION

### Protection

Certains milieux naturels répartis sur l'ensemble du territoire bénéficient actuellement de divers statuts de protection. Ainsi, **497 ha (3,2 %)** de milieux naturels possèdent actuellement une forme de conservation reconnue légalement telle que les servitudes de conservation, la Réserve naturelle de Granby et le bail emphytéotique de 50 ans avec le CINLB). De plus, **1390 ha (9,1 %)** de milieux humides de priorité 1 à 4 et leurs bandes tampons ainsi que **43 ha (0,3 %)** de bandes riveraines des milieux hydriques sont protégés par le **RCI numéro 2023-365 de la MRC<sup>1</sup>**. En résumé, **1930 ha (12,6 %)** possèdent actuellement un statut de protection.

<sup>1</sup> Règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-365 visant à assurer la protection des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.



Milieux naturels actuellement conservés à Granby (PCMN-FSÉTHY)



# ENJEUX SUR LA BIODIVERSITÉ

## Espèces menacées et vulnérables

Ces milieux naturels abritent une **diversité d'espèces animales et végétales en situation précaire**. Nous y retrouvons, parmi d'autres, les espèces suivantes :

**Amphibiens** : la salamandre à quatre orteils et la salamandre sombre du Nord, susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables ;

**Reptiles** : la couleuvre à collier et la tortue des bois sont menacées ;

**Insectes** : le monarque, insecte emblématique, est également en voie de disparition ;

**Mammifères** : le campagnol des rochers est susceptible d'être désigné comme menacé ou vulnérable, tandis que plusieurs espèces de chauves-souris, comme la petite chauve-souris brune, sont en voie de disparition ou menacées ;

**Oiseaux** : l'engoulevent bois-pourri, le faucon pèlerin, le goglu des prés, la grive des bois, l'hirondelle de rivage, le martinet ramoneur, la paruline du Canada et le petit blongios sont en péril ;

**Flore** : l'ail des bois, le noyer cendré, la peltandre de Virginie et la woodwardie de Virginie sont considérés comme étant vulnérables.



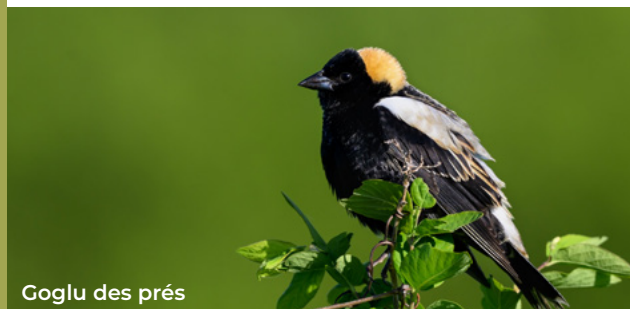
Couleuvre à collier



Monarque



Faucon pèlerin



Goglu des prés



Ail des bois

## Espèces exotiques envahissantes

Les animaux et plantes terrestres exotiques envahissants sont des espèces introduites hors de leur aire de répartition naturelle et dont l'établissement ou la propagation constitue une menace pour l'environnement, l'économie ou la société (MFFP, 2022).

Parmi les espèces exotiques envahissantes sur le territoire, nous retrouvons, entre autres :

- le myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) ;
- la châtaigne d'eau (*Trapa natans*) ;
- la renouée du Japon (*Polygonum cuspidatum*) ;
- le nerprun bourdaine (*Frangula alnus*) ;
- le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*).



Myriophylle à épis



Renouée du Japon

## Impacts du développement ou des perturbations

Les pressions les plus présentes sont le drainage agricole, forestier ou urbain, la perte provoquée par le développement et la pollution diffuse.

Les pressions les plus probables sont la perte causée par le développement et les impacts appréhendés des changements climatiques.

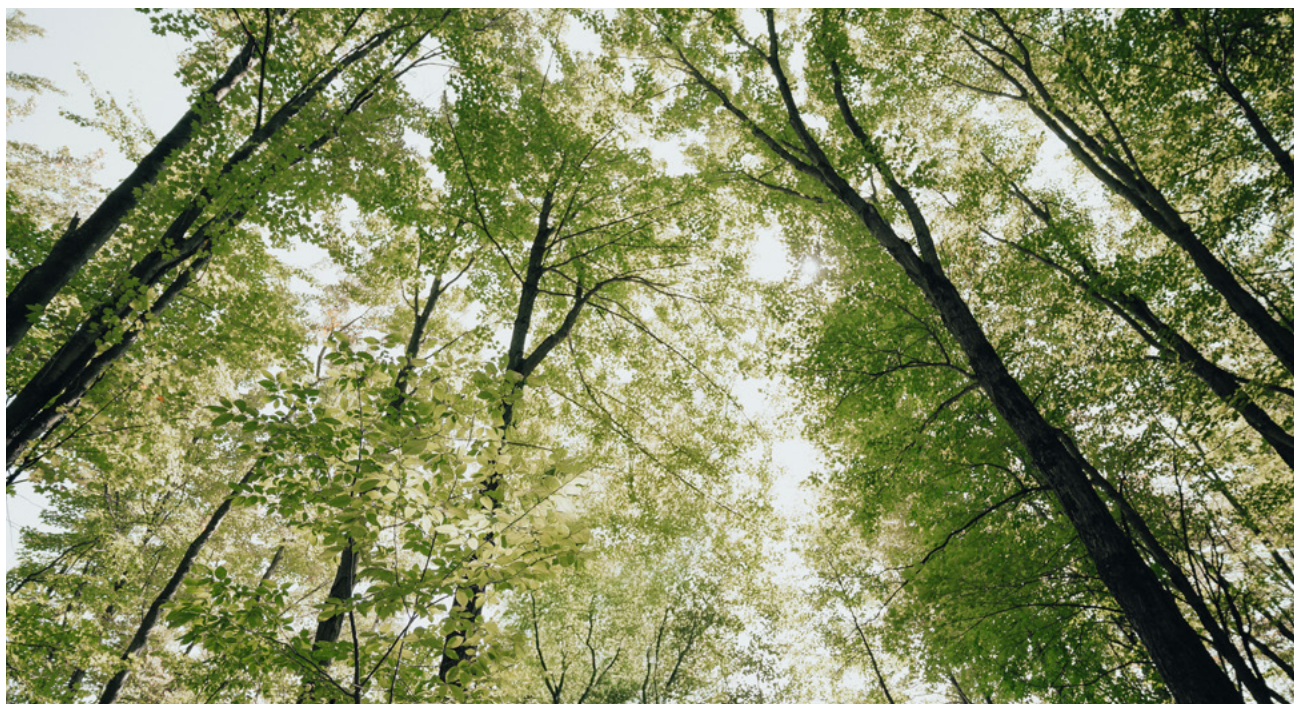


## MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT

La priorisation des milieux naturels a permis d'estimer la valeur écologique des milieux humides et boisés. Ceux ayant la plus haute valeur écologique sont considérés comme des milieux naturels d'intérêt pour la conservation.

### Valeur écologique des milieux boisés

DIMENSIONS	CRITÈRES
Caractère exceptionnel	Présence d'une espèce à statut
	% de milieux boisés du sous-bassin versant
Spatiale	Superficie du boisé
	Forme
	Dans un corridor écologique
	Proximité par rapport à un autre milieu boisé (dans un rayon de 1 km)
	Naturalité de la zone tampon (100 m)
Biotique	Composition du milieu boisé
	Âge du milieu boisé
Hydrologique	Présence de milieux humides et riverains



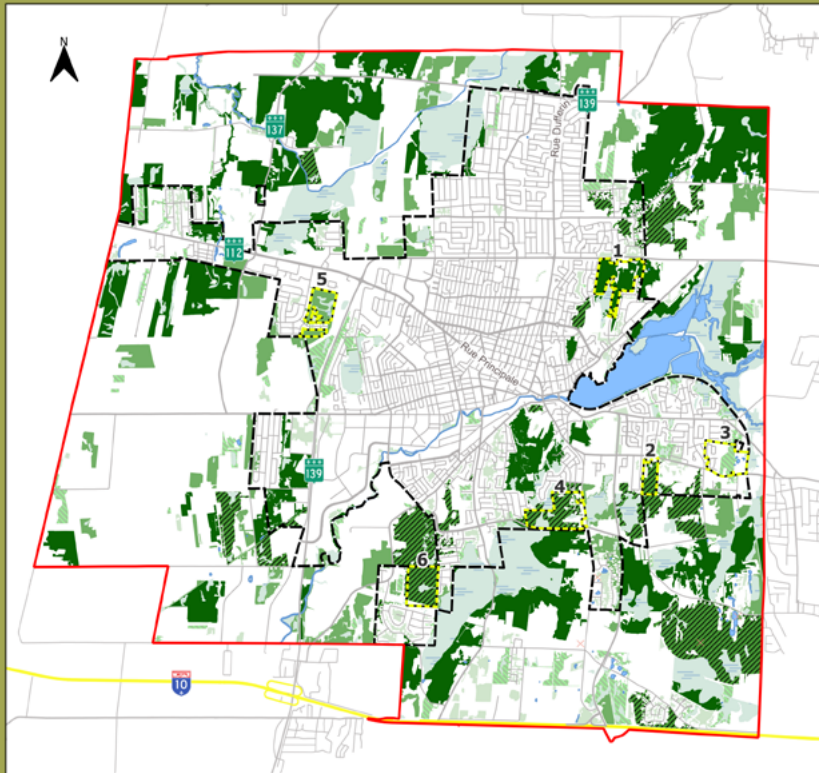
## Valeur écologique des milieux humides

DIMENSIONS	CRITÈRES
Caractère exceptionnel	Présence d'une espèce à statut
	% de milieux humides du sous-bassin versant
Spatiale	Superficie
	Forme
	Dans un corridor écologique
	Proximité par rapport à un autre milieu humide (dans un rayon de 1 km)
	Proximité de milieux boisés (dans un rayon de 1 km)
	Naturalité de la zone tampon (100 m)
Biotique	Productivité primaire
	Captage des éléments nutritifs et des polluants
	Recharge de la nappe phréatique
	Stabilisation des rives
	Rétention des eaux
	Séquestration du carbone

Les **milieux** possédant une **grande richesse faunique et floristique**, comme la tourbière Mawcook, la tourbière Saint-Charles, les Boisés-Miner et le CINLB obtiennent une **priorité 1**. De leur côté, les petits milieux fragmentés et isolés obtiennent des priorités de niveaux inférieurs, soit de 4 et de 5.

Lorsqu'on compare les milieux priorisés, boisés et humides confondus, ceux avec la plus grande intégrité (1 et 2) occupent la plus grande superficie, soit près de 70 % de l'ensemble des milieux naturels.





### Priorisation des milieux boisés

**Légende**

- Limite de la Ville de Granby
- Périmètre urbain
- Aires PAE
- Lacs et rivières
- Réseau routier
- Milieux humides

**Priorité des milieux boisés**

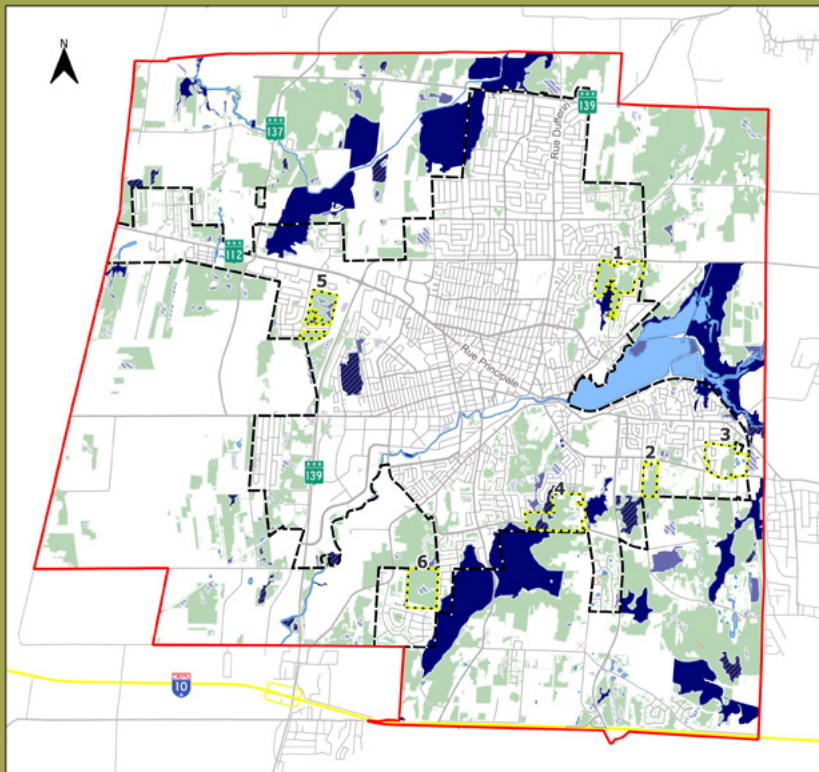
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

0 1 2 km

Sources de données : MRC Haute-Yamaska, Ville de Granby, MRNF  
Projection : NAD83 - MTM zone 8  
Date : mars 2025

Fondation SÉTHY  
(450) 994-3173  
info@fondationsethy.org  
www.fondationsethy.org  
164 rue Cowie, local 335  
Granby (Qc) J2G 3V3

Priorisation des milieux boisés (PCMN-FSÉTHY)



### Priorisation des milieux humides

**Légende**

- Limite de la Ville de Granby
- Périmètre urbain
- Aires PAE
- Lacs et rivières
- Réseau routier
- Milieux boisés

**Priorité des milieux humides**

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

0 1 2 km

Sources de données : MRC Haute-Yamaska, Ville de Granby, MRNF  
Projection : NAD83 - MTM zone 8  
Date : mars 2025

Fondation SÉTHY  
(450) 994-3173  
info@fondationsethy.org  
www.fondationsethy.org  
164 rue Cowie, local 335  
Granby (Qc) J2G 3V3

Priorisation des milieux humides (PCMN-FSÉTHY)



# Stratégie de conservation

**La stratégie de conservation** permet d'atteindre l'objectif du PCMN, soit de conserver :

- **25 %** (ou 3823 ha) de milieux naturels en **zone agricole** ;
- **5 %** (ou 765 ha) **à l'intérieur du périmètre urbain.**

## **Secteurs actuellement en conservation**

Dans la stratégie de conservation, il faut prendre en compte qu'il y a actuellement :

- 497 ha (3,2 %) de milieux naturels actuellement protégés ;
- 1390 ha (9,1 %) de milieux humides et leurs bandes tampons protégés par le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-365 visant à assurer la protection des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.\*
- 43 ha (0,3 %) de milieux hydriques riverains protégés par le **RCI numéro 2023-365 de la MRC de la Haute-Yamaska.\***

\* À terme, ce règlement sera intégré à la révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Haute-Yamaska, présentement en cours, et deviendra un cadre réglementaire permanent.

## Milieus naturels à conserver

Dans le cadre de l'objectif global de conservation de 30 % du territoire (soit 4 587 hectares), une portion de **12,6 % du territoire** (1 930 hectares) bénéficie déjà d'une forme de conservation. Il reste donc 17,4 % du territoire, soit **2 657 hectares**, à conserver pour atteindre la cible visée.

La répartition de ces milieux naturels à conserver se décline comme suit :

- **2 436 ha à conserver en zone agricole**
- **224 ha à conserver dans le périmètre urbain**

Pour y parvenir, deux grandes stratégies de conservation sont mises en œuvre :

### 1. Milieux naturels boisés

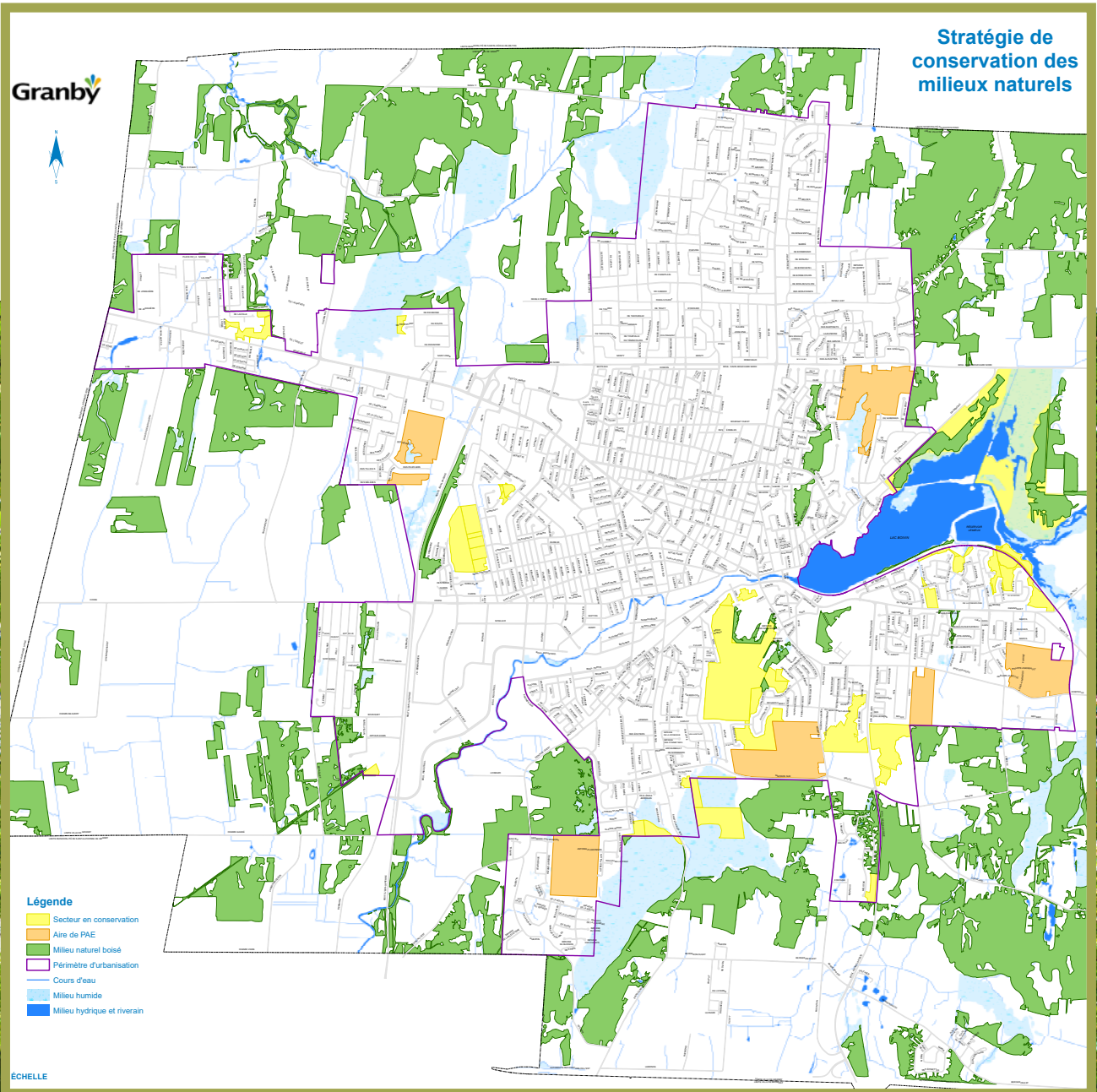
Les milieux naturels boisés qui se retrouvent en zone agricole et dans le périmètre urbain seront visés par la réglementation d'urbanisme. Les activités dans ces milieux boisés ne sont pas interdites, mais elles doivent respecter certaines règles définies par le règlement de zonage. La réglementation n'exclut pas toutes activités humaines et s'inscrit davantage dans une utilisation durable de la ressource, qu'il s'agisse d'agriculture durable, de récréotourisme, de sylviculture durable ou même de développement urbain intégré. Ces activités sont permises à condition qu'elles soient planifiées et réalisées dans le respect des écosystèmes et qu'elles ne compromettent pas leurs fonctions écologiques.

### 2. Milieux naturels situés dans les aires de plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Les milieux naturels localisés à l'intérieur des aires de PAE bénéficient d'une forme partielle de conservation grâce au Règlement sur les PAE. Celui-ci exige, dans le cadre de tout projet de développement, qu'au moins 50 % de la superficie totale de l'aire soit conservée à des fins de protection des milieux naturels, de création de parcs ou d'installation de bassins de rétention.

La carte suivante représente la stratégie de conservation de la Ville de Granby.





Stratégie de conservation des milieux naturels (PCMN-Ville de Granby)



# Mise en œuvre de la stratégie de conservation

---

La mise en œuvre de la stratégie de conservation regroupe des actions cohérentes visant un objectif commun : réduire les pressions sur les milieux naturels, tirer profit des opportunités et améliorer ou restaurer les cibles de conservation. Les stratégies ont été élaborées en déterminant les points d'intervention clés et en consultant les partenaires pour maximiser leur impact et leur faisabilité.

Ce plan de conservation comprend **neuf stratégies**.

## 1 Amélioration des outils d'aménagement et protection des milieux naturels

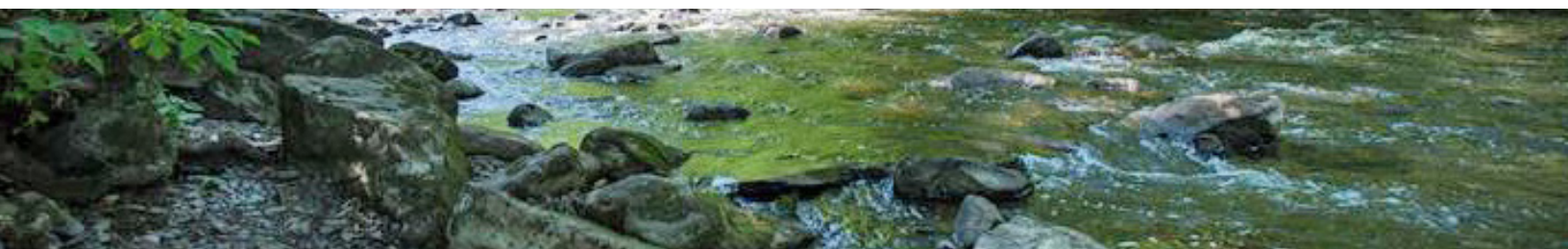
STRATÉGIES	OBJECTIFS	ÉCHÉANCIER
<b>Cette stratégie valorise le développement d'outils de planification intégrant les milieux naturels, la densification urbaine, la communication entre les parties prenantes et la diversification des sources de financement pour une meilleure prise en compte des milieux naturels.</b>	Créer et intégrer des outils dans le processus de planification urbaine.	C, M

## 2 Acquisition de connaissances

STRATÉGIES	OBJECTIFS	ÉCHÉANCIER
<b>Pour compléter le portrait écologique de la ville, la science participative ainsi que des inventaires terrain seront utilisés.</b>	Améliorer les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes, les espèces menacées et vulnérables et la valeur des milieux naturels.	M

## 3 Éducation et sensibilisation

STRATÉGIES	OBJECTIFS	ÉCHÉANCIER
<b>Certains enjeux comme le drainage des milieux humides, la vente d'espèces exotiques envahissantes ou encore les effets des micropolluants doivent être mieux connus par la population. C'est donc par divers moyens de communication que la stratégie d'éducation et de sensibilisation sera déployée.</b>	Collaborer avec le milieu agricole en lien avec la gestion des eaux de ruissellement.	En continu



## 4 Lutte intégrée contre les espèces exotiques envahissantes

STRATÉGIES	OBJECTIFS	ÉCHÉANCIER
<p><b>La stratégie de lutte intégrée contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) veut prévenir leur dispersion notamment en réalisant des interventions à des endroits stratégiques et fournir un outil décisionnel aux travailleurs de la Ville lorsqu'ils font face à une espèce exotique envahissante.</b></p>	<p>Effectuer une lutte contre les espèces exotiques envahissantes plus efficace et évaluer les meilleures techniques pour en assurer la gestion.</p>	<p>En continu</p>

## 5 Amélioration de la qualité de l'eau

STRATÉGIES	OBJECTIFS	ÉCHÉANCIER
<p><b>Le Plan de protection des sources d'eau potable de Granby est en cours d'élaboration en même temps que le PCMN. Cette stratégie vise à s'assurer que les deux plans s'arriment pour une meilleure gestion des eaux pluviales et une amélioration de la qualité de l'eau.</b></p>	<p>Assurer une bonne gestion du plan de protection des sources d'eau potable.</p>	<p>En continu</p>

## 6 Amélioration de la biodiversité et des pratiques agricoles

STRATÉGIES	OBJECTIFS	ÉCHÉANCIER
<p><b>Cette stratégie vise à encourager une meilleure intégration des pratiques agroenvironnementales dans les exploitations agricoles de Granby notamment par des projets collectifs, des essais aux champs, des projets novateurs comme un système écofiscal redistributif récompensant les bons comportements (Gouvernement du Québec, 2017).</b></p>	<p>Assurer une bonne gestion des milieux naturels en territoire agricole.</p>	<p>En continu</p>
	<p>Favoriser la mise en œuvre des projets de restauration/amélioration en milieu agricole pour bonifier la connectivité entre les noyaux d'habitats et la qualité de l'eau.</p>	
	<p>Faire rayonner les bons coups en matière de conservation (restauration, projets, etc.).</p>	

## 7 Conservation des milieux naturels

STRATÉGIES	OBJECTIFS	ÉCHÉANCIER
Dans cette stratégie, le déploiement d'efforts de la Ville et des parties prenantes est préconisé afin de favoriser la protection des milieux naturels de haute valeur écologique, de faire connaître les options de conservation volontaire aux propriétaires de Granby, de favoriser l'utilisation durable hors périmètre urbain et de restaurer les zones dégradées.	Rehausser le niveau de conservation des milieux naturels ciblés.	L

## 8 Modification de la réglementation

STRATÉGIES	OBJECTIFS	ÉCHÉANCIER
Cette stratégie vise à donner les outils réglementaires nécessaires à la Ville à l'égard de son objectif de protéger 30 % de son territoire en milieux naturels, y compris une modification au plan d'urbanisme pour les grandes orientations d'aménagement et une concordance aux règlements d'urbanisme.	Utiliser des outils réglementaires pour la protection des milieux naturels.	C

## 9 Amélioration du réseau écologique

STRATÉGIES	OBJECTIFS	ÉCHÉANCIER
Par cette stratégie, il s'agit de consolider et de restaurer la connectivité entre les noyaux d'habitats et les corridors écologiques pour favoriser les échanges génétiques entre espèces, faciliter les déplacements et diminuer la mortalité routière de la faune.	Assurer une gestion des priorités d'intervention dans les corridors écologiques.	L

### Légende

**C** : court terme | **M** : moyen terme | **L** : long terme



# Lexique

---

**Artificialisation du sol :** transformation d'un sol à caractère naturel ou agricole par des actions d'aménagement, pouvant entraîner l'altération totale ou partielle des fonctions écologiques se traduisant souvent par une imperméabilisation du sol.

**Bail emphytéotique :** il confère à une personne physique ou morale des droits similaires à ceux d'un propriétaire sur un bien immobilier, généralement un terrain, en échange de travaux d'amélioration ou d'un loyer réduit.

**Bassin de rétention :** bassin à ciel ouvert ou réservoir souterrain qui permet de contenir provisoirement les crues ou les eaux pluviales que le réseau hydraulique n'est pas en mesure d'évacuer, dans le but d'éviter des inondations ou des déversements non désirés.

**Biotique :** qui permet le développement de la vie.

**Connectivité écologique :** facilité relative avec laquelle les organismes vivants se déplacent entre les habitats naturels.

**Conservation volontaire :** concept incluant diverses activités menées par le secteur privé visant la préservation de la biodiversité. C'est une adaptation québécoise du terme *private stewardship*. La conservation volontaire peut prendre la forme de mesures légales de protection, comme les servitudes.

**Corridor écologique :** le corridor écologique est un passage qui relie des espaces naturels comme les cours d'eau, la végétation riveraine, les haies et les talus végétaux. Les espèces animales et végétales se déplacent et se dispersent d'un endroit à un autre par ces passages, maintenant la connectivité écologique du paysage.

**Écosystème :** ensemble d'organismes vivants (animaux et végétaux) qui interagissent avec leur environnement physique et entre eux.

**Îlot de fraîcheur :** un îlot de fraîcheur correspond à un endroit où la végétation et les matériaux utilisés abaissent la température ambiante.

**Intégrité écologique :** état d'un écosystème dont la biodiversité et les processus naturels sont sains et intacts.

**Patrimoine écologique :** aussi appelé patrimoine naturel, il désigne les spécificités naturelles, les formations géologiques ou de géographie physique et les zones définies qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, ainsi que les sites naturels qui présentent un intérêt sur le plan scientifique, dans le cadre de la conservation ou en termes de beauté naturelle. Il comprend, entre autres, les aires naturelles protégées privées et publiques, les jardins botaniques, les habitats naturels, les écosystèmes marins, les sanctuaires, les réserves.

**Productivité primaire :** la productivité primaire est une mesure de la croissance de la végétation et de la biomasse dans l'écosystème terrestre.

**Science participative :** aussi appelée science citoyenne. Il s'agit de projets de collecte de données et d'informations sur le terrain qui impliquent des citoyennes et citoyens non scientifiques ou professionnels, peu importe leur âge ou leur degré de scolarité.

**Séquestration du carbone :** aussi appelée stockage du carbone, elle définit le processus de captage et de stockage du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) hors de l'atmosphère. Elle survient de manière naturelle ou artificielle et joue un rôle crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

**Sylviculture :** science et art de cultiver la forêt. Elle permet de gérer l'établissement de la régénération, la croissance, la composition, l'état de santé, la productivité des sols et la qualité des peuplements forestiers. Elle permet de favoriser la régénération et la croissance des arbres en plus de prévenir les feux de forêt et de protéger la biodiversité.

**Réseau écologique :** système interconnecté de milieux naturels et semi-naturels, comprenant des noyaux d'habitats, des zones tampons et des corridors, conçu pour maintenir et restaurer les processus écologiques essentiels à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources. En d'autres termes, c'est un réseau de zones protégées et de corridors naturels qui permettent aux espèces de se déplacer et d'interagir entre différents habitats.

**Valeur écologique :** l'importance écologique d'une aire est déterminée par la diversité et la qualité des écosystèmes, des communautés et des espèces qui la composent. Cela peut comprendre des éléments rares, vulnérables, représentatifs ou importants pour les fonctions de l'écosystème.

## ABRÉVIATIONS

**EEE** : espèce exotique envahissante

**CINLB** : centre d'interprétation de la nature du lac Boivin

**MELCCFP** : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

**MFFP** : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**MRC** : Municipalité régionale de comté

**PAE** : Plan d'aménagement d'ensemble

**PCMN** : Plan de conservation des milieux naturels

**RCI** : Règlement de contrôle intérimaire

**SÉTHY (Fondation)** : Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska





**Granby**  
*Ville rayonnante*